

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

Etaient présents : Mmes, FRANCOIS, FUMEY, HERMET, VINCENT

Mrs : AZEMA, BETEILLE, HERRERO, MICHEL, PONTIER

Absent excusé : Mmes LAURIER, SOUM-GLAUDE, Mrs CANAL, CASSAN, FOUCQUE, PALAU,

PASSAGE ANTICIPÉ A LA M57

Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Le Conseil Municipal, sur proposition du chef du SGC de Carcassonne, adoptera par anticipation la nomenclature M57 dès le 01/01/2022 (étant précisé que cette option est irrévocable),

EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de recruter deux agents saisonniers compte-tenu de certains agents en congés annuels et d'un surcroît de travail pendant l'été. Le Conseil Municipal décide de recruter deux emplois saisonniers à compter du 14 juin 2021 jusqu'au 20 Août 2021 ayant 18 ans révolus et possédant le permis de conduire pour plus d'autonomie.

ACQUISITION VEHICULE

Vu la nécessité de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule étant donné qu'actuellement, la commune possède 2 camions qui nécessitent beaucoup de réparations dont un qui devient vétuste, le Conseil Municipal, décide de faire l'acquisition du véhicule NISSAN NT400 Cabstar CCb35.15 pour un montant TTC de 29 487.76 €.

AVENANTS MARCHÉ CENTRE CULTUREL

Le Conseil Municipal approuve les 3 avenants relatifs à la rénovation du Centre Culturel suivants :

- Pour le lot n°5 - Bardage : Prolongement de bardage devant les murs de sous bassement existant, augmentation de 5 787.15 € HT
- Pour le lot n°13 - Electricité : La société IMCNE CHARTIER a choisi de créer différentes branches d'activité sous les entités différenciées au sein d'un même groupe à partir du 01/12/2020. De ce fait, le titulaire du marché pour le lot n° 13 est devenue maintenant la société CHARTIER ELEC 11400 FENDEILLE
- Pour le lot n°13 - Electricité : Remplacement de la VMC existante hors service et changement du type de Système de Sécurité Incendie (SSI), augmentation de 6 487.74 €

MISE EN PLACE RÈGLEMENTATION AFFICHAGE DANS L'AGGLOMÉRATION

Dans le cadre de la candidature aux "plus beau village de France" de la commune, une certaine cohérence au niveau de la signalétique est indispensable. Cette réglementation permettra d'éviter un affichage sauvage constaté à plusieurs reprises.

Le Conseil Municipal souhaite donc réglementer l'affichage en différenciant :

L'intérieur de l'agglomération, de panneaux à panneaux : tout affichage devra faire l'objet au préalable d'une demande écrite auprès de la Mairie pour approbation.

Dans le centre historique : tout panneau publicitaire est formellement interdit. La signalétique est effectuée avec des réglottes normalisées. Une demande écrite doit être également faite auprès de la Mairie.

VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention pour les associations mais rappelle qu'il serait indispensable que celles-ci transmettent leur demande par courrier accompagné du bilan financier et un bilan d'actions afin de connaître au mieux leurs besoins.

PERMANENCE ELECTIONS

Un tour de table est effectué afin d'inscrire les élus qui effectueront les permanences pour les élections départementales et régionales

QUESTIONS DIVERSES

Une enquête publique est actuellement ouverte concernant une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien aux lieux-dits « Branque Torse » et « Teyssonières » sur la commune d'Arfons. Compte tenu de l'impact supplémentaire sur les paysages et qui participerait à la saturation irréversible d'un espace touristique, et considérant l'implantation de ce projet à proximité de sites classés et rattachés au Patrimoine Mondial de l'Unesco : la rigole de la Montagne Noire et la réserve du Lampy, le Conseil émet un avis défavorable sur le projet éolien.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

Le Maire

